



MARCHÉ AUX PUCES WIWERSHEIM Dimanche 28 Juin 2026

Maison des Associations

27 Rue du Village

67370 Wiwersheim RENSEIGNEMENTS : pucswiwersheim@gmail.com

Prix de la place : 15€ les 5 mètres (possibilité de réserver plusieurs fois 5 mètres) + 10€ pour la caution de propreté (restituée)

AUCUNE RÉSERVATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LE BULLETIN D'INSCRIPTION COMPLÉTÉ ET ACCOMPAGNÉ DU PAIEMENT.

Il n'y aura pas de confirmation suite à votre réservation - DÉLAI D'INSCRIPTION : 21/06/2026

RÈGLEMENT :

1 / ACCUEIL : Le marché aux puces se fera dans la Zone Artisanale - Allée de l'économie. Mise en place des stands de 6h à 8h.

2 / ATTRIBUTION DES PLACES : Les emplacements seront attribués par l'organisateur et seront communiqués le jour même à l'arrivée des exposants. Les emplacements ne sont pas modifiables.

3 / INSTALLATION-STATIONNEMENT : La circulation est interdite dans le périmètre de la manifestation pendant la journée de 8h-17h, sauf autorisation expresse des organisateurs. Les exposants pourront garer leurs véhicules sur leur emplacement.

4 / ANNULATION : Il ne sera effectué aucun remboursement en cas de non occupation du stand. La non occupation des lieux après 8h vaut abandon des droits et les places seront redistribuées. En cas d'intempéries, l'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement.

5 / OBLIGATION DES EXPOSANTS : L'exposant certifie ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation. En respect des dispositions réglementant l'organisation des brocantes et vide-greniers, vous devez pouvoir produire une pièce d'identité (CNI ou Passeport ou justificatif registre du commerce pour les professionnels) lors du marché aux puces. Pour des raisons de sécurité, il est impératif de laisser le passage pour les secours. Les places devront être libérées au plus tard à 18h dans un état propre et débarrassées de tout objet. Toute manifestation bruyante est interdite. Les animaux doivent être tenus en laisse.

6 / VENTES INTERDITES : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits dangereux, inflammables, armes diverses, animaux vivants, etc.). Les stands de boissons et denrées alimentaires sont réservés exclusivement aux organisateurs.

7 / RESPONSABILITE : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, casse ou d'accident qui pourraient survenir dans le périmètre de la manifestation.

8 / CAUTION : La caution de propreté sera restituée lors du départ après contrôle du stand à partir de 16h. Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée.

Ce règlement a été déposé à la mairie de Wiwersheim et à la gendarmerie de Truchtersheim

En signant la fiche d'inscription, les exposants déclarent connaître et accepter les clauses du présent règlement. En cas de non-respect de ce règlement et en dernier ressort, l'association WIWACES sera juge pour prendre toutes dispositions.

BULLETIN D'INSCRIPTION A DETACHER ET A RENVOYER COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AVEC LE CHÈQUE A :

WIWACES – Maison des Associations, 27 rue du Village 67370 Wiwersheim - **AVANT LE 21/06/2026**

Nom : Prénom :

Adresse :

N° Téléphone Mail :

N° pièce d'identité : Délivrée le à

Raison sociale : N° registre du commerce

Nombre d'emplacement : X 15€ = € + 10€ de caution propreté (obligatoire mais restituée)

TOTAL À RÉGLER : par 1 chèque à l'ordre de **WIWACES**.

La caution propreté sera restituée par espèces à la fin de la manifestation.

Fait à Le Signature :